

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informaticiens recueillis sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maire d'ouverture de la restauration que vous avez décidé de soutenir et la Commune de Saint-Pierre-d'Oleron seront également destinataires. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Poitou-Charentes dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Poitou-Charentes
1 bis, rue Lebascles
86000 Poitiers
05 49 41 45 54

poitoucharentes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur     

SLOOP BALISEUR CLAPOTIS

Capitainerie du Port de Boyardville
17190 Saint-Georges-d'Oleron
06 77 57 58 77
sb-clapotis@sb-clapotis.fr

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-D'OLÉRON

26 rue de la République
17310 Saint-Pierre-d'Oleron
05 46 47 02 83
accueil@saintpierreoleron.com

NOS PARTENAIRES



Document imprimé avec le consensus de

CREDIT AGRICOLE



FONDATION
DU
PATRIMOINE

Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

sloop baliseur Clapotis

Saint-Pierre d'Oleron



Classé
Monument Historique
en 2000



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org